

Au Conseil d'État

Au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV)

**Résolution de l'Assemblée générale du personnel  
assuré et pensionné de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV)**

Les travailleuses et travailleurs, réuni·e·s en Assemblée générale, ont pris connaissance de la situation de la Caisse de pensions, notamment pour ce qui est de son financement et des plans déterminant son avenir. Elles et ils ont aussi pris connaissance des résultats de la rencontre entre la délégation du Conseil d'État et les trois syndicats et du courrier du Conseil d'administration de la CPEV adressé le 1<sup>er</sup> mai 2024 au Conseil d'État et autres employeurs affiliés, ainsi qu'à l'Assemblée des délégué·e·s du personnel et aux trois syndicats.

L'Assemblée estime que la nouvelle situation résulte de la mobilisation des travailleur·euse·s et des pensionné·e·s. Elle mandate les syndicats pour ouvrir et mener une période de négociations avec le Conseil d'État qui s'est engagé à les ouvrir dans la première quinzaine de juin 2024. Il a également déjà confirmé que les conditions de financement de la Caisse sont bonnes et à même de répondre aux exigences des prestations et de chemin de capitalisation imposé par la Loi fédérale. Ce point n'a donc pas à être négocié.

Dans ce cadre, l'Assemblée générale mandate les trois syndicats pour négocier sur les bases suivantes :

1. Le retrait définitif du plan As-So ainsi que le maintien des conditions et prestations actuelles, dites de statu quo, pour les 5 ans à venir, à savoir jusqu'au 31 décembre 2029.
2. L'ouverture de négociations spécifiques sur toutes les questions touchant à la pénibilité et aux inégalités de genre, en vue de l'amélioration des prestations.
3. La pleine indexation des rentes.
4. Les mesures mentionnées aux points 2 et 3 doivent être intégralement financées par le Conseil d'État.

Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée sans aucune abstention.

Lausanne, le 2 mai 2024